



l'Actu Communale

N°6 - Octobre 2021

Sommaire

EDITO DE L'ADJOINT

- Sécurité
- Stationnement
- Manifestations

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Droit de Prémption
- Cession de terrains
- Biens Communaux
- Litige Groupement GCSMS
- Modification de Crédits
- Bons Personnes Âgées
- Plateforme Alsace Marchés Publics

INFOS PRATIQUES

- Corporation Ramoneurs
- Auto-école Séniors
- Banque Alimentaire
- Téléthon
- Collecte de pommes
- Battues de Chasse
- Bibliothèque
- Agenda

LA PAGE HABITAT

- Ma prime Rénov
- Rénov'habitat
- Urbanisme

Mairie de
STEINBOURG

Place du
Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61
mairie@steinbourg.fr

www.steinbourg.fr



Commune de
Steinbourg



Chères Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

Ces derniers mois la réflexion s'est portée sur la sécurité et le stationnement dans notre commune. Comme vous avez pu le constater les travaux sont en cours rue de l'arc en ciel. L'enlèvement des îlots et la pose du revêtement favoriseront un meilleur stationnement.

Des marquages provisoires de stationnement ont été matérialisés rue du Maréchal Leclerc et rue de Rosenwiller, ceux-ci permettront un ralentissement des véhicules dans ces rues et feront appel au civisme de chacun. Le marquage au niveau des grands virages réduit fortement l'incivilité et favorise une meilleure conduite.

La saison est propice à la mise en route des chaudières. Deux chauffages sont impactés par un dysfonctionnement. La chaudière du périscolaire sera remplacée et celle de la maison des associations est en cours de réparation.

L'automne a pointé le bout de son nez et la fin d'année approche, il est temps de programmer les manifestations 2022 pour nos associations locales. Elles se sont réunies pour définir le calendrier des fêtes en espérant que l'année prochaine notre village retrouve la dynamique habituelle autour de l'ensemble des événements programmés.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous les 27 et 28 novembre prochain au marché Saint Nicolas, de nombreuses associations seront présentes.

Bliewe vorsechtig !

Cédric ROSIN

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2021

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil décide de ne pas intervenir dans une vente de terrain rue Saint Michel et d'un immeuble rue de la Rondelle.

BIENS COMMUNAUX

Afin de régulariser les situations existantes, il est décidé de conclure un bail rural avec les différents exploitants pour la location de terrain dans le cadre des biens communaux.

Le bail portera sur une durée de 9 années et le prix sera indexé selon l'indice du prix des fermages.

CESSIONS DE TERRAINS

Des particuliers sont intéressés pour acheter et réhabiliter une maison rue de la Gare et souhaitent acquérir le terrain communal attenant à cette propriété. Le conseil décide à l'unanimité de céder cette petite parcelle d'environ 1 are pour permettre aux intéressés de concrétiser leur projet, qui embellira la rue.

Des négociations sont également en cours avec des entreprises locales (MARS, Sablières de Steinbourg) qui souhaitent aussi acheter des terrains appartenant à la commune. Des propositions financières seront faites aux entreprises et les ventes pourront être actées lors de prochaines séances de conseil municipal.

Il est rappelé que le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est affiché à l'extérieur de la mairie et que celui-ci est consultable sur le site de la Commune.

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2021

LITIGE GROUPEMENT GCSMS – VILLAS EDENIALES

La commune avait adhéré à un groupement GCSMS qui proposait un concept de construction de résidence pour séniors. En 2020, un avis de la Chambre Régionale des Comptes avait été réceptionné demandant l'inscription d'une dépense obligatoire pour le versement de dividendes aux investisseurs. Avec les autres communes membres, un recours a été déposé au tribunal Administratif et l'affaire est toujours en cours. Un deuxième avis de la Chambre Régionale des Comptes vient d'être réceptionné pour une plainte déposée par d'autres investisseurs. Le conseil, avec les autres communes membres, décide également de déposer un recours concernant cette deuxième plainte.

PLATFORME ALSACE MARCHES PUBLICS

Le conseil donne son accord pour le renouvellement de la convention pour l'utilisation gratuite de cette plateforme. Celle-ci permet de déposer les appels d'offres pour les marchés de travaux.

MODIFICATION DE CREDITS

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la reconstruction de la maison Heschung et pour l'aménagement du port. L'assemblée décide la modification des comptes budgétaires en réajustant les crédits nécessaires.

BONS PERSONNES AGEES

En raison de l'annulation du repas pour les personnes âgées, un bon d'achat est délivré à chaque senior de plus de 70 ans. Celui-ci est valable chez des commerçants locaux ci-dessous, jusqu'au 15 janvier 2022.

- Au Pain du Schneller
- Café Au Soleil
- Coiff'K
- Ets Holtz (*hors gaz et carburant*)
- Hôtel Ecluse 34
- Idéal Coiffure
- Le Salon de l'Ecluse
- Pharmacie de Steinbourg
- Prairie Sommerau
- Proxi
- Restaurant Belle Vue
- Snack Ô Chalet
- Tabac Roland Geiss



Infos Pratiques



11 NOVEMBRE 2021

Camille CHAMBAZ est né en 1897 dans une petite commune de la région de Grenoble. Décédé en 1983, il repose au cimetière de Steinbourg aux côtés de son épouse Alice. Le couple a vécu de nombreuses années dans notre village, quai du Canal.

La carrière militaire de Camille, pilote de chasse durant la Première guerre mondiale, et celle de son frère Charles est remarquable.

Une exposition de photos et de documents de l'époque ainsi qu'une conférence en leur mémoire seront présentées par Monsieur Michel DUPUY le 11 novembre 2021 au foyer communal.

STEINBOURG
11 Novembre 2021

**Au Foyer communal
EXPOSITION PHOTO
les frères Chambaz
pilotes de chasse
de l'escadrille SPA92
en 1917 / 1918**

à partir de 14h00, visite libre.

**16h00 Conférence
Pass sanitaire obligatoire**

Camille Chambaz (Ch. L.H.) habitait Steinbourg, avec son épouse Alice. Photos des collections de Mme Agnès Schmitt et de Cécile Chambaz. Recherches historiques: Abbin Denis, Cécile Chambaz et Michel Dupuy.

CORPORATION DES RAMONEURS

La corporation des ramoneurs du Bas-Rhin rappelle que, afin de limiter les risques de feux de cheminée ou d'intoxication au monoxyde de carbone, mais aussi pour optimiser le fonctionnement et la sécurité des installations, **le ramonage est obligatoire** au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelle que soit la quantité utilisée.



AUTO-ECOLE SENIORS

Une séance de remise à niveau du code de la route et de la conduite a été organisée pour nos séniors. La formation s'est déroulée en deux temps : une partie théorique et une autre pratique. Les séniors ont apprécié ce moment d'échanges.



TABLETTES SENIORS

L'initiation aux tablettes pour les séniors va reprendre en janvier 2022. Les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire en mairie aux horaires d'ouverture.

BATTUES DE CHASSE 2021 - 2022

Lot 1 - forêt Kreutzwald : 27 et 28 novembre
11 et 12 décembre

Lot 3 - forêt Vogelgesang: 28 novembre

Lot 4 - secteur pépinière : 27 et 28 novembre
18 et 19 ; 26 et 27 décembre

Respectez les règles de sécurité, ne vous introduisez pas sur les sites, soyez vigilants en promenade, footing ou sorties en vélos, un accident est vite arrivé.

BANQUE ALIMENTAIRE

Chaque année, le dernier week-end de novembre, les Banques Alimentaires organisent leur Collecte Nationale. Cette année, elle aura lieu les 26 et 27 novembre. Une collecte de denrées est organisée à Steinbourg le **vendredi 26 novembre, parking cour de l'école, de 8h à 17h** ainsi que **vendredi et samedi au magasin Proxi**. Vous pourrez y déposer librement vos dons.

TELETHON

Les commerçants de Steinbourg soutiendront le Téléthon **samedi 4 décembre de 9H à 12H** devant le magasin PROXI. Collecte de piles, de téléphones portables usagés ou non.
L'intégralité des dons sera reversé à AFM TELETHON

COLLECTE DE POMMES

Les jeunes du Conseil Local, avec l'aide de Rémy ADOLFF référent local des Arboriculteurs et de parents bénévoles, ont ramassé les pommes de nos vergers pour en faire 150 litres de jus de pommes. Celui-ci sera servi lors de diverses manifestations.



Agenda



Bibliothèque

- **Vendredi 5 novembre de 14h à 17h**, après-midi jeux au foyer communal en partenariat avec le CSF (Confédération Syndicale des Familles) sur inscription.

- **Mercredi 17 novembre à 10h**, séance de contes pour les tout-petits sur inscription.

Pass sanitaire obligatoire pour les adultes accompagnants.



11 novembre : Dépôt de gerbe 15h au monument aux morts. Exposition photos « les frères CHAMBAZ », au foyer communal à partir de 14h et conférence à 16h

Mardi 16 novembre : Permanence UNIAT de 14h à 18h foyer communal, uniquement sur RV au **03 88 15 00 05**

Judi 18 novembre : Bricothèque parent-enfant de 17h à 18h au foyer communal, sur inscription 06 30 56 43 68

Vendredi 26 novembre : Collecte de denrées pour la Banque Alimentaire, parking de la cour de l'école, de 8h à 17h

27 et 28 novembre : Marché Saint Nicolas de 16h à 22h le samedi et de 11h à 19h le dimanche, place de la Mairie

Vendredi 3 décembre : Don du sang au foyer communal

Samedi 4 décembre: Collecte pour le Téléthon devant le magasin Proxi, de 9h à 12h

A CHAQUE MAISON SA RENOVATION

Rénover une maison ancienne n'est pas chose aisée. Pour certains, tout sera à refaire et pour d'autres seuls quelques petits travaux seront à réaliser. Que la vieille maison soit en pierre, en brique ou en bois, il faut bien prendre en compte les matériaux originaux et l'authenticité des lieux.

Pour préserver le charme du bâtiment, vous n'avez souvent pas d'autre choix que de choisir des matériaux nobles et plus onéreux tels que la pierre pour les murs ou le parquet pour le sol. Il faut être extrêmement vigilant quant au choix des isolants, intérieur ou extérieur et surtout pas des deux côtés !

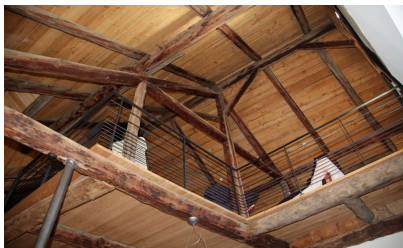
Alors qu'à l'horizon 2050, se profile l'objectif national d'un « zéro logement énergivore » où tous les logements du pays devront être rénovés pour atteindre les étiquettes énergétiques A ou B, l'Etat et les collectivités déploient de nouvelles aides pour rénover les logements.

MA PRIME RENOV

Éligible à tous les propriétaires, selon des paliers de subvention en fonction des revenus, cette prime à la rénovation s'applique ainsi à tous les porteurs de travaux d'éco-rénovation, visant à améliorer le confort thermique et la performance énergétique des logements (isolation des murs ou plafonds, chauffage, audit énergétique, ventilation...). La prime varie ainsi de montant selon la nature des travaux et les revenus des propriétaires, classés en quatre catégories (Bleu, Jaune, Violet ou Rose).

RENOV'HABITAT

Rénov'habitat est une aide plus ancienne et ancrée dans notre territoire. Elle vient en aide aux propriétaires modestes ou aux revenus moyens, pour financer leurs travaux justifiant d'un gain énergétique d'au moins 35%. Intervenant en concurrence avec l'aide de « Ma Prime Rénov » elle peut être selon les cas, bien plus avantageuse que cette dernière.



Ces aides sont cumulables avec d'autres subventions telles que :

- Les Certificats d'Economie d'Energie, primes ou prêts fournis sur obligation de l'Etat par les fournisseurs d'énergie (montants simulables sur leurs sites web)
- Le chèque énergie, éligible aux revenus modestes pour payer les factures d'énergie ou recourir à des travaux d'économie d'énergie
- L'éco-prêt à taux zéro valable pour les travaux d'économie d'énergie

Toutes les infos se trouvent auprès du conseiller **Rénov' Habitat (03.67.10.35.22)** ou du conseiller **FAIRE du Pays de Saverne, Plaine et Plateau (09.72.28.95.73)**. Pour les maisons anciennes, à rénover dans le respect du patrimoine, l'architecte du Parc Naturel des Vosges du Nord apportera un conseil plus spécifique aux projets de ce type. Nombreux projets sont déjà passés par leurs conseils, et également à Steinbourg. (contact : **06.28.10.32.88**).

EN MATIERE D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme, en vigueur dans notre commune depuis 2008, est le document qui fixe des règles pour toutes les constructions en fonction du classement des différents zonages (zones urbanisées, de lotissements, agricoles, naturelles, ...). Pour toute **construction supérieure à 5 m², de clôture, ravalement de façade, démolition** ou pour tout changement de destination de locaux, **une autorisation d'urbanisme est nécessaire**.

La demande est à déposer à la mairie ; celle-ci sera instruite par le service instructeur de la commune et le particulier sera contacté pour la notification de la décision. Les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'obtention de l'autorisation. Depuis 2019, les particuliers ont également l'obligation de se conformer au nuancier du « Parc Naturel des Vosges du Nord » pour les teintes des maisons.

